

Privilège—M. Stackhouse

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION ÉVENTUELLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État à la Privatisation. Le gouvernement va-t-il amorcer un processus en vue de privatiser Petro-Canada, suivant de nombreuses recommandations, notamment celle du Conseil économique du Canada, et si tel est le cas quand?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Je remercie le député de sa question. Un certain nombre de sociétés sont actuellement à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise. Je peux lui assurer que nous étudions de près le cas de la société Petro-Canada.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPARTITION DU TEMPS DISPONIBLE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège, car j'estime qu'il y a atteinte aux privilèges d'un député lorsque celui-ci ne peut s'exprimer librement à la Chambre. Hier, comme la chose se produit de temps à autre, il y a eu une période temporaire d'agitation à la Chambre. Il en a résulté que deux députés conservateurs seulement ont pris la parole durant cette période. Cela peut sembler anodin, mais il y a 135 députés conservateurs qui peuvent poser des questions. D'ordinaire, trois d'entre eux peuvent en poser.

M. Gauthier: Allez derrière les rideaux.

M. Benjamin: Où êtes-vous tous?

M. le Président: La présidence a écouté patiemment les députés de tous les partis à la Chambre soulever des questions de ce genre. Je sais que les députés voudront entendre le député.

M. Stackhouse: Je vous remercie monsieur le Président. Quand le nombre est réduit, cela signifie une perte du tiers de nos questions. Dans la présente législature, quelque 45 p. 100 des députés ont pu poser environ 15 p. 100 des questions.

En toute déférence, je dirai qu'aucun précédent ne peut porter à croire que la période des questions doit être telle qu'elle est par moments: c'est-à-dire que l'opposition assiège le gouvernement et que le gouvernement tente de lui résister. Bien que ce soit évidemment un des rôles du Parlement, les simples députés ministériels ne sont pas ici simplement à titre de spectateurs.

Après les énergiques et pertinentes argumentations des députés libéraux au cours de la vingt-neuvième législature, M. le Président Lamoureux avait reconnu le droit des députés ministériels de poser des questions. Je remercie mes prédécesseurs libéraux et je réaffirme leur position, car nous aussi nous représentons des circonscriptions et parlons au nom de régions; nous aussi nous avons à faire valoir des causes et nous avons une part des droits qui appartiennent à tous les députés. Quand cette part est réduite, les droits de la Chambre en souffrent

également. J'ai exposé ces faits non pas pour formuler des critiques, mais pour demander qu'on y porte remède.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur le rappel au Règlement. Ce n'est pas une question de privilège, parce que la période des questions orales est contrôlée par la Présidence et c'est le Président qui décide qui va parler et qui va poser des questions. Je voudrais simplement dire que la période des questions orales, telle que nous la comprenons, c'est la période de la journée, qui ne dure que 45 minutes, et que ce gouvernement doit être imputable de ses actions, de ses actes, à titre d'exécutif parlementaire.

Il doit répondre aux questions de l'Opposition officielle et de l'opposition néo-démocrate. Pour nous, c'est une des priorités quotidiennes à laquelle nous portons beaucoup d'attention. Il reste qu'il y a, à l'occasion, des députés du côté gouvernemental qui, à cause de raisons politiques, avouons-le, veulent avoir une certaine visibilité à la période des questions et aimeraient poser des questions. Nous sommes d'accord avec le Président, et nous l'avons toujours été, qu'à l'occasion il est possible de donner la parole à deux ou trois députés du gouvernement, mais ils ont toujours la possibilité, monsieur le Président, étant membres de la même formation dans cette Chambre, de consulter le ministre, de le voir presque quotidiennement dans l'antichambre, ce que nous nous ne pouvons pas faire, de parler au ministre, d'apprendre du ministre sa position sur les questions qui les préoccupent. Alors, c'est notre chance, pour nous députés de l'opposition, de poser des questions au gouvernement. L'imputabilité de ce gouvernement-là en dépend et ce ne sont pas les gens qui appuient le gouvernement qui vont le rendre des plus imputable, monsieur le Président. C'est à nous, et ça relève d'une tradition britannique de longue date, c'est à l'Opposition officielle et à l'autre opposition de voir à ce que le gouvernement soit imputable à la Chambre de ses actions.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Je veux prendre la parole sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Je pense que Votre Honneur aimerait peut-être prendre en considération cette question, mais avant de le faire j'aimerais faire quelques commentaires. C'est vrai, comme le dit notre *whip*, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), que de tradition la période des questions a toujours été réservée à l'opposition. Mais il ne faut pas voir le Parlement comme étant exclusivement la période des questions orales. Je comprends qu'à cause de l'intérêt manifesté par la télévision et les journaux, tout semble se brancher sur la période des questions orales. Mais Votre Honneur, je pense, jusqu'à maintenant a très bien agi. Lorsqu'il s'agit des premières 15 minutes de la période des questions orales, Votre Honneur, jusqu'à maintenant et comme vos prédécesseurs, a accordé une plus grande attention aux députés du côté gouvernemental. Donc, si on divise tout le temps parlementaire, on en arrive à conclure que le gouvernement a plus que sa large part des délibérations. Si on prend simplement une partie du temps que nous réservons aux discussions à la Chambre, je pense que le député pourrait avoir un bien-fondé eu égard à ses représentations d'aujourd'hui.